

On se charge de cette imprimerie d'impressions de toutes espèces, depuis la plus grande affiche jusqu'à la plus petite carte. Blancs de Cour, &c.

LA MINERVE.

Samedi matin, 5 Avril 1862.

CORRESPONDANCE PARLEMENTAIRE.

Québec, 1er avril, 3 heures P. M. Au commencement de la séance, M. Loranger prend la parole pour affirmer à l'assemblée de la déclaration de l'Hon. Procureur-Général de Bas-Canada, que le ministre dit qu'il faisait partie, était engagé à faire une opposition ministérielle à la représentation basée sur la population.

Dans le cours de ses remarques qui ont été longues, M. Loranger nous apprend qu'il aurait résigné, pour voter en faveur de l'amendement de M. Sicotte, s'il eût été ministre. Hi! hi! hi! Ça n'a pas le sens commun, tous ceux qui connaissent M. Loranger rient bien.

Il dit que le motif qui a poussé M. Sicotte à présenter son amendement, était de protester contre la motion de M. McDougall, et de faire cesser toute insinuation contre l'opposition du Bas-Canada.

M. Desaulniers avait un peu ridiculisé la mascarade des prétendus indépendants et avait dit qu'en Chambre, tous les représentants sont hommes de parti. M. Loranger trouve cette doctrine offensante et d'un extrême danger pour nous.

M. Loranger s'est passé la fantasia d'une petite attaque contre la Minerve. « Certains journaux ministériels, dit-il, n'aiment pas que nous parlions de constitution. »

Au contraire, M. Loranger, mais il ne faut pas abuser de ces grands mots de constitution, de patriotisme et de nationalité que vous avez toujours sur les lèvres et que vous abusez jusqu'à vos rancunes d'ambition froissée.

M. Dunkin dit qu'il serait désirable d'adopter de nouvelles lignes de démarcation pour les comités électoraux et dans le Haut et Bas-Canada. Mais il ne voit pas ce qui justifierait la Chambre de déclarer dans cette discussion « quelle regrette que le gouvernement n'ait pas présenté une mesure à cette fin. »

que cette parole avait de disgracieux pour le côté droit de la Chambre. Pourquoi, se demande-t-il, aurions-nous voté en faveur de la proposition de l'Hon. M. Sicotte? Est-ce qu'on affirme que Dieu existe, que le soleil luit? Nous aurions compris le membre de St. Hyacinthe, s'il eût repoussé le principe de la motion présentée par M. McDougall.

La question avait été agitée longtemps avant que M. Sicotte fut parvenu au ministère; lorsqu'il était ministre, s'est-il levé pour affirmer sa proposition? Il n'y a pas de divergence entre nous; lorsque le Haut-Canada demande la représentation basée sur la population, tous les Bas-Canadiens nous unissons à repousser cette demande.

M. Loranger a dit qu'il n'y avait pas de question ouverte, ou plutôt une question libre, en 1858. Je voudrais savoir ce qu'est une question libre. Lorsqu'un ministre permet à l'un de ses collègues de voter pour un principe, peut-on dire qu'il fait une opposition ministérielle à ce principe? Les journaux de la Chambre établissent clairement la vérité sur ce point.

M. Loranger a dit qu'il n'y avait pas de question ouverte, ou plutôt une question libre, en 1858. Je voudrais savoir ce qu'est une question libre. Lorsqu'un ministre permet à l'un de ses collègues de voter pour un principe, peut-on dire qu'il fait une opposition ministérielle à ce principe? Les journaux de la Chambre établissent clairement la vérité sur ce point.

M. Loranger a dit qu'il n'y avait pas de question ouverte, ou plutôt une question libre, en 1858. Je voudrais savoir ce qu'est une question libre. Lorsqu'un ministre permet à l'un de ses collègues de voter pour un principe, peut-on dire qu'il fait une opposition ministérielle à ce principe? Les journaux de la Chambre établissent clairement la vérité sur ce point.

M. Loranger a dit qu'il n'y avait pas de question ouverte, ou plutôt une question libre, en 1858. Je voudrais savoir ce qu'est une question libre. Lorsqu'un ministre permet à l'un de ses collègues de voter pour un principe, peut-on dire qu'il fait une opposition ministérielle à ce principe? Les journaux de la Chambre établissent clairement la vérité sur ce point.

M. Loranger a dit qu'il n'y avait pas de question ouverte, ou plutôt une question libre, en 1858. Je voudrais savoir ce qu'est une question libre. Lorsqu'un ministre permet à l'un de ses collègues de voter pour un principe, peut-on dire qu'il fait une opposition ministérielle à ce principe? Les journaux de la Chambre établissent clairement la vérité sur ce point.

M. Loranger a dit qu'il n'y avait pas de question ouverte, ou plutôt une question libre, en 1858. Je voudrais savoir ce qu'est une question libre. Lorsqu'un ministre permet à l'un de ses collègues de voter pour un principe, peut-on dire qu'il fait une opposition ministérielle à ce principe? Les journaux de la Chambre établissent clairement la vérité sur ce point.

M. Loranger a dit qu'il n'y avait pas de question ouverte, ou plutôt une question libre, en 1858. Je voudrais savoir ce qu'est une question libre. Lorsqu'un ministre permet à l'un de ses collègues de voter pour un principe, peut-on dire qu'il fait une opposition ministérielle à ce principe? Les journaux de la Chambre établissent clairement la vérité sur ce point.

détructeur de ses anciens compagnons d'armes qui sont restés les mêmes, eux, malgré les défections.

M. Loranger parle de la servilité des membres ministériels; se rappelle-t-il d'avoir prononcé les paroles suivantes dans un discours que la Minerve publiait le 1er de mars 1856: « L'opposition ne combat pour aucun principe; c'est pour le triomphe de quelques ambitions personnelles qu'elle a déclaré la guerre. Elle fait la guerre à certaines individualités et non à leur politique, et croit être le meilleur sûr-garant de leur opposition? Ne sait-elle donc pas qu'une opposition qui n'a pour base que la haine de certains hommes et pour but leur exclusion, ne constitue pas un parti? »

M. Loranger a dit qu'il n'y avait pas de question ouverte, ou plutôt une question libre, en 1858. Je voudrais savoir ce qu'est une question libre. Lorsqu'un ministre permet à l'un de ses collègues de voter pour un principe, peut-on dire qu'il fait une opposition ministérielle à ce principe? Les journaux de la Chambre établissent clairement la vérité sur ce point.

M. Loranger a dit qu'il n'y avait pas de question ouverte, ou plutôt une question libre, en 1858. Je voudrais savoir ce qu'est une question libre. Lorsqu'un ministre permet à l'un de ses collègues de voter pour un principe, peut-on dire qu'il fait une opposition ministérielle à ce principe? Les journaux de la Chambre établissent clairement la vérité sur ce point.

M. Loranger a dit qu'il n'y avait pas de question ouverte, ou plutôt une question libre, en 1858. Je voudrais savoir ce qu'est une question libre. Lorsqu'un ministre permet à l'un de ses collègues de voter pour un principe, peut-on dire qu'il fait une opposition ministérielle à ce principe? Les journaux de la Chambre établissent clairement la vérité sur ce point.

M. Loranger a dit qu'il n'y avait pas de question ouverte, ou plutôt une question libre, en 1858. Je voudrais savoir ce qu'est une question libre. Lorsqu'un ministre permet à l'un de ses collègues de voter pour un principe, peut-on dire qu'il fait une opposition ministérielle à ce principe? Les journaux de la Chambre établissent clairement la vérité sur ce point.

M. Loranger a dit qu'il n'y avait pas de question ouverte, ou plutôt une question libre, en 1858. Je voudrais savoir ce qu'est une question libre. Lorsqu'un ministre permet à l'un de ses collègues de voter pour un principe, peut-on dire qu'il fait une opposition ministérielle à ce principe? Les journaux de la Chambre établissent clairement la vérité sur ce point.

M. Loranger a dit qu'il n'y avait pas de question ouverte, ou plutôt une question libre, en 1858. Je voudrais savoir ce qu'est une question libre. Lorsqu'un ministre permet à l'un de ses collègues de voter pour un principe, peut-on dire qu'il fait une opposition ministérielle à ce principe? Les journaux de la Chambre établissent clairement la vérité sur ce point.

M. Loranger a dit qu'il n'y avait pas de question ouverte, ou plutôt une question libre, en 1858. Je voudrais savoir ce qu'est une question libre. Lorsqu'un ministre permet à l'un de ses collègues de voter pour un principe, peut-on dire qu'il fait une opposition ministérielle à ce principe? Les journaux de la Chambre établissent clairement la vérité sur ce point.

une raison pour l'anner de suite dans l'exécution opposé. M. Kierzkowski a opéré sa transition trop brusquement. De bon gré, il dit que son cœur se serre en songeant à ce qu'il a vu et fait pendant ces années dans un pré révolutionnaire, il s'est fait révolutionnaire, et révolutionnaire de la pire espèce. Il appelle déjà la vengeance de ses compatriotes, pardon, de l'opposition sur le bourreau de son pays.

Tout en rêvant victimes et bourreaux, M. Kierzkowski a trouvé le moyen d'être sententieux; et quelles sentences! « La haine de l'hyppocrisie est le flambeau qui doit éclairer l'homme public dans le labyrinthe de la vie politique. » Comme c'est plein et sonore! « Comme ça sonne bien! » La haine, le flambeau, le labyrinthe, l'homme public! fameux! fameux!

M. Kierzkowski nous a dit qu'il parlait sous le poids de la maladie; c'était, sans doute, la maladie de ses deux voix qui vont s'éteindre bientôt.

M. Rankin a une singulière franchise; il avoue, en riant, que la représentation basée sur la population, est un système impossible, impraticable dans notre pays; que s'il vote en faveur du principe, c'est que ce principe est populaire dans le Haut-Canada. S'il nous était donné de sonder les cœurs et les intelligences des représentants de l'autre section, M. Rankin ne serait pas le seul phénomène de son espèce.

M. Rankin a dit qu'il n'y avait pas de question ouverte, ou plutôt une question libre, en 1858. Je voudrais savoir ce qu'est une question libre. Lorsqu'un ministre permet à l'un de ses collègues de voter pour un principe, peut-on dire qu'il fait une opposition ministérielle à ce principe? Les journaux de la Chambre établissent clairement la vérité sur ce point.

M. Rankin a dit qu'il n'y avait pas de question ouverte, ou plutôt une question libre, en 1858. Je voudrais savoir ce qu'est une question libre. Lorsqu'un ministre permet à l'un de ses collègues de voter pour un principe, peut-on dire qu'il fait une opposition ministérielle à ce principe? Les journaux de la Chambre établissent clairement la vérité sur ce point.

M. Rankin a dit qu'il n'y avait pas de question ouverte, ou plutôt une question libre, en 1858. Je voudrais savoir ce qu'est une question libre. Lorsqu'un ministre permet à l'un de ses collègues de voter pour un principe, peut-on dire qu'il fait une opposition ministérielle à ce principe? Les journaux de la Chambre établissent clairement la vérité sur ce point.

M. Rankin a dit qu'il n'y avait pas de question ouverte, ou plutôt une question libre, en 1858. Je voudrais savoir ce qu'est une question libre. Lorsqu'un ministre permet à l'un de ses collègues de voter pour un principe, peut-on dire qu'il fait une opposition ministérielle à ce principe? Les journaux de la Chambre établissent clairement la vérité sur ce point.

M. Rankin a dit qu'il n'y avait pas de question ouverte, ou plutôt une question libre, en 1858. Je voudrais savoir ce qu'est une question libre. Lorsqu'un ministre permet à l'un de ses collègues de voter pour un principe, peut-on dire qu'il fait une opposition ministérielle à ce principe? Les journaux de la Chambre établissent clairement la vérité sur ce point.

Le Prince de Galles doit revenir de la Palestine pour faire l'ouverture de la grande exposition, le 1er mai. Le palais élevé pour cette grande circonstance présente, parait-il, un coup d'œil des plus grandioses et il est déjà envahi par les échantillons qui arrivent sans cesse de toutes les parties du monde.

Tout en rêvant victimes et bourreaux, M. Kierzkowski a trouvé le moyen d'être sententieux; et quelles sentences! « La haine de l'hyppocrisie est le flambeau qui doit éclairer l'homme public dans le labyrinthe de la vie politique. » Comme c'est plein et sonore! « Comme ça sonne bien! » La haine, le flambeau, le labyrinthe, l'homme public! fameux! fameux!

M. Kierzkowski nous a dit qu'il parlait sous le poids de la maladie; c'était, sans doute, la maladie de ses deux voix qui vont s'éteindre bientôt.

M. Rankin a une singulière franchise; il avoue, en riant, que la représentation basée sur la population, est un système impossible, impraticable dans notre pays; que s'il vote en faveur du principe, c'est que ce principe est populaire dans le Haut-Canada. S'il nous était donné de sonder les cœurs et les intelligences des représentants de l'autre section, M. Rankin ne serait pas le seul phénomène de son espèce.

M. Rankin a dit qu'il n'y avait pas de question ouverte, ou plutôt une question libre, en 1858. Je voudrais savoir ce qu'est une question libre. Lorsqu'un ministre permet à l'un de ses collègues de voter pour un principe, peut-on dire qu'il fait une opposition ministérielle à ce principe? Les journaux de la Chambre établissent clairement la vérité sur ce point.

M. Rankin a dit qu'il n'y avait pas de question ouverte, ou plutôt une question libre, en 1858. Je voudrais savoir ce qu'est une question libre. Lorsqu'un ministre permet à l'un de ses collègues de voter pour un principe, peut-on dire qu'il fait une opposition ministérielle à ce principe? Les journaux de la Chambre établissent clairement la vérité sur ce point.

M. Rankin a dit qu'il n'y avait pas de question ouverte, ou plutôt une question libre, en 1858. Je voudrais savoir ce qu'est une question libre. Lorsqu'un ministre permet à l'un de ses collègues de voter pour un principe, peut-on dire qu'il fait une opposition ministérielle à ce principe? Les journaux de la Chambre établissent clairement la vérité sur ce point.

M. Rankin a dit qu'il n'y avait pas de question ouverte, ou plutôt une question libre, en 1858. Je voudrais savoir ce qu'est une question libre. Lorsqu'un ministre permet à l'un de ses collègues de voter pour un principe, peut-on dire qu'il fait une opposition ministérielle à ce principe? Les journaux de la Chambre établissent clairement la vérité sur ce point.

M. Rankin a dit qu'il n'y avait pas de question ouverte, ou plutôt une question libre, en 1858. Je voudrais savoir ce qu'est une question libre. Lorsqu'un ministre permet à l'un de ses collègues de voter pour un principe, peut-on dire qu'il fait une opposition ministérielle à ce principe? Les journaux de la Chambre établissent clairement la vérité sur ce point.

nos batteries dans son camp. Mais il revient sur son grand nombre, et appelle et invite à l'ordre de charger ses canons de notre côté, nos canons et nous prenons une batterie. Trois régiments viennent pour la reprendre, mais trois de nos batteries étaient en position contre eux et les repoussent. Nous commençons à les poursuivre, quand sept régiments arrivent à notre secours, et nous chargeons avec une opiniâtreté à laquelle nous avons pu résister pendant une heure et demie.

« La perte des deux côtés était considérable. Le Col. Baldwin de notre régiment, aux côtés duquel je me tenais alors comme trompette, ordonne de charger et nous partons. Une grêle de balles nous accable. Le Col. Baldwin reçoit une dans son chapeau, une dans sa selle, une dans sa redingote, mais n'est pas touché! Son cheval a une oreille traversée par une balle. J'étais à la gauche du colonel, quand mon cheval fut atteint, tué par une balle. Notre charge avait repoussé l'ennemi d'un mille et demi. Nous sommes alors retournés dans nos tranchées. Nous y étions pas depuis dix minutes (il était alors 6 heures du soir) qu'une charge est faite sur nos tranchées par nos ennemis. Nous nous sommes alors retirés, mais nous avons pu repousser l'ennemi jusqu'à deux fois.

« Nous passons toute la nuit sous les armes. Vers minuit, il arrive l'ennemi un renfort de 25,000 hommes ce qui portait à 40,000 un corps d'armée de nos ennemis qui, 13,000 hommes à opposer. Le général Floyd apprend cela, se concerta avec le général Floyd pour se sauver et il vient proposer la retraite à Beckner, qui répond: « qu'il ne traiterait jamais sous un drapeau de trêve; que le drapeau de la bataille couvrirait nos marches, s'il était contraint à la retraite; que pour le moment il resterait là avec ses troupes. » Alors Floyd et Pillow prennent trois vagues, qui se trouvaient dans la nuit et se sauvent avec sept régiments de la Virginie.

« Dimanche matin, nous étions prisonniers de guerre. Des le lundi matin nous fûmes dirigés sur Cairo, Illinois, et là sur Chicago, où nous sommes arrivés jeudi. Nous sommes logés dans de bonnes casernes, mais c'est très ennuyeux. »

« Décédé à St. Jovite, le 29 du mois dernier, à l'âge de 62 ans, Godefroy Chagnon, C. L., Colonel de Milice, Notaire Public et l'un des fondateurs du collège de l'Assomption. La mort de cet homme qui a rendu tant de services à ses concitoyens et qui a fourni une aussi honorable carrière ne peut passer inaperçue. »

« Fixé à l'Assomption depuis de longues années, M. Chagnon y exerça sa profession avec cette habileté et cette inflexible probité qui le caractérisaient éminemment. Bon et affable dans la vie privée, il appartenait dans la société cette franchise et spirituelle gaieté de l'ancien maître français, qu'il tenait de ses ancêtres. Inspecteur des Ecoles durant 3 ans pour le comté de l'Assomption, il s'occupait beaucoup, dans ses moments de loisir, de l'éducation et surtout de l'Agriculture dans laquelle il était très versé, témoin les remarquables articles qu'il a adressés antérieurement sur cette science à l'Echo des Campagnes et à plusieurs autres journaux de cette ville. M. Chagnon, muni des sacrements de l'église et environné de sa famille, est mort comme il avait vécu, en vrai chrétien, laissant pour déplorer sa perte une veuve et 4 enfants. »

« Paix aux cendres de cet homme de bien, et honneur à sa mémoire! — Communiqué. »

« COUR CRIMINELLE. Son Honneur le Juge Mondelet, Président. Jeudi, 3 avril. Daniel Mitchell et Benjamin Goulet, (deux enfants l'un de 9 ans et l'autre de 11), subissent leur procès pour avoir le 10 février 1862, en la cité de Montréal, volé un cheval gris de la valeur de trente piastres, appartenant à un nommé Pierre Dalade. Mitchell le plus jeune des prisonniers est acquitté et Goulet trouvé coupable. »

« Célestin Gareau dit St. Ouge, subit son procès pour avoir le 11 octobre 1861, dans la paroisse de St. Romuald de Farnham, volé une jument rouge appartenant à un nommé Alisa Sanderson. Il est trouvé coupable. Il retire son plaidoyer de son coupable et plaide coupable sur deux accusations, l'une pour vol d'une bride et l'autre pour avoir obtenu \$14 sous de faux textes. »

cité avec James Collins été assassiné avant le fait au meurtre d'Oliver Savatier. Le preuve était la même que celle dans la cause de Collins, elle est acquittée. Collins et Nabby Bigelow ont aussi été acquittés sur quatre autres accusations à défaut de preuves.

« NOUVELLES DU CANADA. — Nous apprenons avec plaisir que la quantité de sucre que l'on fait actuellement est très grande, surtout dans le sud. — La température continue à être très belle depuis quelque temps. En même temps, on voit plusieurs printemps. Nos rues sont très sales dans un meilleur état et nos trottoirs sont presque toujours découverts. On traverse encore sur les trottoirs, mais on ne doit pas continuer les chemins pour les trottoirs, nous les avons impraticables. La navigation commence à s'avancer sur les lacs du sud. Les vapeurs traversent les comités de leurs voyages réguliers entre Prescott et Ogdensburg. »

« ENFANTS ASTROLOGES. — On annonce l'arrivée de six enfants extraordinaires pour l'Institut des Arts. Ils seront envoyés à l'Institut des Arts. — Les grands jurés sont allés, mercredi dernier, visiter l'Institut des Arts. St. Vincent-d'Oté. Nous apprenons avec plaisir qu'il est très satisfait de la manière dont est administrée, et ont complimé dans de très bonnes paroles le directeur, M. Prieur. — Nous lisons dans le « Witness » d'hier: — Nous appelons l'attention du comité de la ville sur les faits des comités de la ville, les parties de la ville. Les chateaux qui approchent doivent engager ce comité à prendre les précautions nécessaires au bien être de la ville. »

« Le feu a consumé, avant-hier soir, une église appartenant à M. McGevery, près de l'Eglise Zion. — Une commission a été nommée par les gouvernements anglais, français et américain pour considérer l'état des pêcheries et empêcher leur destruction. — Nous apprenons que le train de la voie de Québec a été, dans la nuit d'avant-hier, en retard de quatre heures. Ce retard a été causé par un incident conduisant une charge de bois à traverser par un tunnel à travers les lacs. Le train alla à toute vapeur, l'arrêt fut en retard, et il a fallu attendre de l'assistance de la Pointe-Lévy. — Lundi dernier, un homme du nom de Kelly a été tué par l'explosion d'une mine au chantier de la Tremaine, paroisse de Ste. Foy. Il a été tué en partant d'un charbonnier et un autre a été blessé, mais il n'a pas été tué. — Les mauvais états des rues empêchent la compagnie de chemin de fer de cette ville de faire circuler les chars. Le directeur, dit-on, demande au comité des chemins de fer de nettoyer les rues mais celui-ci a refusé pour ne pas augmenter les dépenses de la ville. Les habitants qui éprouvent les habitants de la compagnie obligés de venir à la ville dans ce temps-ci. — Le pilote de la barque « Ontario » qui est arrivé des Trois-Rivières à Québec, le 31 mars, dit qu'il a rencontré des bancs de glace qui ont empêché d'arriver plus tôt, et qu'il n'a jamais vu de bancs de glace aussi hauts et en si grande quantité depuis qu'il a commencé à naviguer. — Nous apprenons que le commandant des forces, a sur la demande des marchands de la rue St. Paul, défendu à tout régiment ou compagnie de soldats de passer par cette rue et celle des Commissaires, les jours de service, excepté dans les cas de nécessité. Il a été aussi dit que l'excuse avait été informée que le commandant de quelques uns des marchands établis dans la batterie des Soeurs, sur la rue St. Paul, était causé par les incidents qui entraînent le passage des troupes à ordonné aux ingénieurs de faire des travaux de réparation sur le mur de la rue St. Joseph, en face du magasin de M. Benjamin. — Le Trésorier de la Société de Colonisation, annonce réception de \$32 présentées par le Président, les officiers et quelques membres de l'Association St. Joseph. — La soirée dramatique et musicale donnée dans les Amateurs canadiens, mercredi dernier, a été vraiment intéressante. Tous les acteurs ont été bien acquittés de leurs rôles et quelques-uns en particulier ont très bien réussi. — Le temps continue toujours au beau. La neige disparaît rapidement sous les rayons du soleil et il est agréable pour que cette température douce continue, nous ne tarderons pas à voir les voitures d'être sillonnées nos rues, devenues presque impraticables pour les voitures d'hiver. — Journal de Québec. — Lundi après-midi, les habitants de la terrasse St. Louis venaient avec étonnement une grande quantité de crânes humains, qui ont été trouvés dans une fosse creusée par un particulier pour servir de sépulture à un cadavre. L'Ontario, c'est le nom de la fosse, ne vient pas en effet d'être trouvée, mais de Trois-Rivières où il s'était mis en quartier d'hiver, l'autome dernier. — Nous attirons l'attention sur la venue de magnifiques gravures qui ont été vues à la maison Dubois, rue Notre-Dame. »

« CORRESPONDANCE. — Un bon exemple à suivre. M. l'Editeur. Les habitants de la paroisse St. Denis, connus en 37, se sont réunis pour se défendre, et ont été très heureux de repousser un ennemi qui tentait d'effectuer un passage à travers cette paroisse au détriment de la propriété, menaçant même les familles dans ce qu'elle avait de plus cher. En effet, y a-t-il, à l'heure qu'il est, un ennemi de ce genre qui a tenté de faire un passage au phylloxera dans les vignes limitées de quelques spiritueux. Les sociétés de tempérance en réduisant la consommation de bière, les habitants, avaient pourtant produit un bien immense. Mais comme un torrent grossi par une digue qui a rompu en se défilant avec plus de force, ainsi, l'ivrognerie reparait aujourd'hui avec plus de danger que jamais, pour les biens, la santé et l'honneur des individus et de la famille. — Les paroissiens de St. Denis se sont réunis à l'abri de la grande malheure, en attendant de leur conseil, un moyen d'une requête déposée par V. Garau, l'émancipation d'un règlement qui prohibe et arrête autant qu'il est en son pouvoir la vente des liqueurs fortes par toute cette paroisse. — Celles de pareils actes ne sont pas moins honorables qu'avantagieuses à leurs auteurs. Heureux ceux qui auront les imiter. Et moi, plus heureux encore, si mon intention, en donnant publicité à ces quelques lignes est bien comprise de vos lecteurs. — J'ai l'honneur d'être M. l'Editeur, Votre, etc. M. E. H. 3 avril 1862. »

« PARLEMENT PROVINCIAL. — CONSEIL LÉGISLATIF. Québec, 3 avril. La chambre n'a siégé que durant 40 minutes sur des affaires purement de routine. — ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. Québec, 3 avril. Hier soir, après l'envoi du rapport, la chambre s'est divisée sur la motion de M. Dickson; laquelle a été négativement votée. — Pour — Biggar, Bourassa, Bown, Bebeau, Burwell, Clarke, Cowan, Dickson, Dorion, Drummond, A. Dufresne, Esquivel, Faulkner, Foley, Fortier, Harcourt, Hubert, Howland, Hunt, John, Joly, Kierzkowski, Labrecque, Viger, Laframboise, Macdonald, Macdougall, McGee, McKellar, Munroe, Notman, Rankin, Remond, Scatcherd, Sicotte, Somerville, Stearns, Stitton, White et Wright — 40. — Contre — Abbott, Bell, Lanark, Bell (Russell), Benjamin, Beaudry, Blanchet, Brousseau, J. H. Cameron, M. C. Cameron, Caron, Cartier, Cauchon, Connor, Crawford, Daoust, Dawson, De Cases, Denis, Desaulniers, Dostaler, J. De

« L'incident le plus piquant de la séance d'hier est, sans contredit, l'attaque de M. Loranger contre l'Hon. M. Cauchon et la réplique de celui-ci. Je cherche encore ce qui a pu déterminer le député de Laprairie à transporter la discussion d'un principe sérieux sur un terrain personnel. Espérons qu'il gagnera l'enjeu du combat, en mettant les rieurs de son côté? Alors, il s'est cruellement trompé; car la réplique de M. Cauchon, le sarcasme de sa parole, lui donnent évidemment l'avantage. L'économie morale du représentant de Laprairie en fit si troublée, qu'il descendit jusqu'à de misérables calembourgs sur le nom de l'Hon. M. Cauchon. — Ces joutes sont peu parlementaires, je le sais; mais il est difficile de maintenir sa parole dans les limites de la modération et d'une parfaite courtoisie, lorsqu'on répond à des attaques personnelles. L'Hon. M. Cauchon, d'ailleurs, est entré dans de hautes considérations sur la question qui avait été posée à la Chambre, par l'amendement de l'Hon. M. Sicotte. M. Loranger avait discuté longuement le vote donné par le parti ministériel sur cet amendement. Il avait presqu'affirmé que les soutiens du gouvernement avaient tous voté contre leurs opinions et leur conscience, et cela pour obéir aux injonctions du ministre. L'Hon. Commissaire des Travaux Publics releva ce

« L'incident le plus piquant de la séance d'hier est, sans contredit, l'attaque de M. Loranger contre l'Hon. M. Cauchon et la réplique de celui-ci. Je cherche encore ce qui a pu déterminer le député de Laprairie à transporter la discussion d'un principe sérieux sur un terrain personnel. Espérons qu'il gagnera l'enjeu du combat, en mettant les rieurs de son côté? Alors, il s'est cruellement trompé; car la réplique de M. Cauchon, le sarcasme de sa parole, lui donnent évidemment l'avantage. L'économie morale du représentant de Laprairie en fit si troublée, qu'il descendit jusqu'à de misérables calembourgs sur le nom de l'Hon. M. Cauchon. — Ces joutes sont peu parlementaires, je le sais; mais il est difficile de maintenir sa parole dans les limites de la modération et d'une parfaite courtoisie, lorsqu'on répond à des attaques personnelles. L'Hon. M. Cauchon, d'ailleurs, est entré dans de hautes considérations sur la question qui avait été posée à la Chambre, par l'amendement de l'Hon. M. Sicotte. M. Loranger avait discuté longuement le vote donné par le parti ministériel sur cet amendement. Il avait presqu'affirmé que les soutiens du gouvernement avaient tous voté contre leurs opinions et leur conscience, et cela pour obéir aux injonctions du ministre. L'Hon. Commissaire des Travaux Publics releva ce

« L'incident le plus piquant de la séance d'hier est, sans contredit, l'attaque de M. Loranger contre l'Hon. M. Cauchon et la réplique de celui-ci. Je cherche encore ce qui a pu déterminer le député de Laprairie à transporter la discussion d'un principe sérieux sur un terrain personnel. Espérons qu'il gagnera l'enjeu du combat, en mettant les rieurs de son côté? Alors, il s'est cruellement trompé; car la réplique de M. Cauchon, le sarcasme de sa parole, lui donnent évidemment l'avantage. L'économie morale du représentant de Laprairie en fit si troublée, qu'il descendit jusqu'à de misérables calembourgs sur le nom de l'Hon. M. Cauchon. — Ces joutes sont peu parlementaires, je le sais; mais il est difficile de maintenir sa parole dans les limites de la modération et d'une parfaite courtoisie, lorsqu'on répond à des attaques personnelles. L'Hon. M. Cauchon, d'ailleurs, est entré dans de hautes considérations sur la question qui avait été posée à la Chambre, par l'amendement de l'Hon. M. Sicotte. M. Loranger avait discuté longuement le vote donné par le parti ministériel sur cet amendement. Il avait presqu'affirmé que les soutiens du gouvernement avaient tous voté contre leurs opinions et leur conscience, et cela pour obéir aux injonctions du ministre. L'Hon. Commissaire des Travaux Publics releva ce

